

Accueil

Accueil sur Rendez-Vous

Saint Christoly, Saint Estèphe, Saint Julien-Beychevelle,
Saint Laurent-Médoc

Les activités culturelles hebdomadaires se déroulent
à Saint-Laurent-Médoc et Saint-Julien-Beychevelle



Contacts

Une équipe de salariés et de bénévoles à votre écoute



Direction

direction@tourelles-medoc.fr

Accueil
Communication

info@tourelles-medoc.fr



06.43.36.02.00



www.tourelles-medoc.fr



33, rue de la mairie
33180 Saint-Estèphe



les tourelles Pauillac (officiel)

Nos principaux partenaires



Dossier d'inscription et d'information 2024/2025

Les Tourelles, c'est une association conviviale de rencontres, d'échanges, d'écoute et d'initiatives prises par et pour les habitants, les adhérents, les bénévoles et les professionnels. Ensemble, nous définissons et réalisons un projet de développement social et culturel fondé sur des valeurs et principes partagés : émancipation, respect de chacun, laïcité, éducation populaire... Les actions sont participatives, solidaires et citoyennes. Elles répondent aux besoins et aux aspirations de tous, des familles, des jeunes, des personnes seules et notamment les plus démunies, des plus jeunes aux plus âgées. Les activités proposées sont à caractère culturel, artistique, éducatif, sportif, humanitaire, préventif, économique, solidaire, social.

Les animations, spectacles et ateliers sont ouverts à l'ensemble de la population, sans distinction d'opinion, de confession ou d'origine. Ils se tiennent dans les locaux de l'association ou hors les murs pour aller au plus près de la population. Afin de mener un travail global, cohérent et durable au bénéfice de la population, Les Tourelles tissent des partenariats avec les collectivités territoriales locales (municipalités, communauté de communes, Conseil général de la Gironde, Région Nouvelle Aquitaine) ; avec les organismes publics (Parc Naturel Régional, la Caisse d'Allocations familiales, Mutualité sociale agricole, l'IDDAC, l'Éducation Nationale) ainsi qu'avec les autres associations locales, les établissements scolaires, les autres équipements et services de proximité.

Les Tourelles, pour vivre ensemble, ici et maintenant !

Charte des valeurs

La dignité humaine

Reconnaître la dignité humaine, c'est accueillir l'ensemble des habitants en refusant tout préjugé, dans le respect des principes de la laïcité. C'est considérer toujours que chacun est capable de quelque chose, a des potentialités, peut apporter et entrer dans l'échange avec d'autres.

La solidarité

Être solidaire, c'est affirmer la primauté du « vivre ensemble » sur le chacun pour soi ; c'est penser que l'individu est plus fort lorsqu'il s'engage avec d'autres.

La démocratie

Opter pour la démocratie, c'est vouloir une société ouverte au débat et au partage du pouvoir, c'est penser que chaque habitant peut prendre part au débat, c'est revendiquer l'égalité des paroles et le droit de chacun à pouvoir agir sur son environnement.

Charte des activités

Participation active

Chaque adhérent et intervenant s'implique et participe activement à la vie de l'association. La participation des adhérents à l'Assemblée générale annuelle est obligatoire. En cas d'absence, vous pouvez donner votre pouvoir par écrit, à un autre adhérent.

Liens et convivialité

Chaque adhérent et intervenant veille
>à la qualité de l'accueil de toute personne,
>à apprendre dans la convivialité,
>à créer du lien entre les participants,
>à établir des passerelles avec une autre activité.
Des échanges entre les activités sont impulsés afin de développer des liens intergénérationnels et interculturels.

Sécurité

Les participants aux activités respectent les locaux et le matériel mis à leur disposition. Chaque utilisateur veille à sa sécurité personnelle et à celle des autres en respectant les consignes de sécurité. En cas d'incendie, un plan de localisation des extincteurs et des issues de secours est affiché dans les locaux. Conformément à la législation, les consommations d'alcool, de tabac et de produits illicites, sont strictement interdites dans les locaux des Tourelles. Les Tourelles ne peuvent être tenues pour responsables en cas de perte ou vol d'objets appartenant aux utilisateurs.

Accompagnement des mineurs

Les mineurs sont accompagnés par leurs parents au début et à la fin de leur atelier. Pour toute autre situation, une décharge sera signée par les parents.

Absence de l'intervenant

En cas d'absence de l'intervenant, l'Association préviendra dès que possible les participants. En fonction de la disponibilité de l'intervenant, la séance pourra être rattrapée.

Absence temporaire / Abandon définitif du participant

Toute absence temporaire ou abandon définitif doit être signalé à l'accueil. L'intervenant ne rattrape pas les cours lorsque le participant a été absent. Il n'y aura pas de remboursement sauf en cas de forces majeures. Des justificatifs seront demandés.

Proposition de nouvelles activités

Toutes les propositions d'activités ou d'événements sont bienvenues. Elles sont mises en place après l'accord du Collectif d'Animation du Projet et de la Direction qui décident en fonction des éléments humains, financiers, matériels, sécuritaires ou encore logistiques.


Adhésion annuelle

10 €

L'adhésion à l'association Les Tourelles-Pôle d'Action Culturelle et Sociale en Médoc est obligatoire et permet de :

- >Souscrire aux valeurs de l'association et soutenir son projet global.
- >Donner votre avis en participant aux commissions thématiques.
- >Voter à l'Assemblée générale et vous présenter pour être élu(e) au Collectif d'Animation du Projet (CAP).
- >Participer aux ateliers hebdomadaires, aux manifestations festives, aux sorties et séjours, aux animations durant les vacances, à des spectacles... à des tarifs préférentiels.

Ateliers hebdomadaires

 Tarifs 2024-2025	Tarif Enfants	Tarif Adultes
À Saint-Laurent-Médoc		
Anglais		290€
Eveil musical	110€	
Guitare	390€	405€
Peinture		290€
Piano	390€	405€
Théâtre enfant	150€	
Ukulélé	190€	
À Saint-Julien-Beychevelle		
Chorale enfants	Adhésion	
Guitare duo / trio	290€	

Paiement

Le paiement peut être effectué en 10 fois maximum. Les chèques seront débités le 10 de chaque mois.

